

# La condition féminine au XVIII<sup>e</sup> siècle

► Dossier pour l'activité 4 p. 11

## Thème 1 L'éducation

**Doc 1** • Jean Siméon Chardin, *La mère laborieuse*, 1740, huile sur toile, 49 × 39 cm, musée du Louvre, Paris.



**Doc 2** • Jean Siméon Chardin, *L'enfant au toton*, 1738, huile sur toile, 67 × 76 cm, musée du Louvre, Paris.

**Texte 1** • L'instruction primaire des filles reste plus faible que celle des garçons (moins d'écoles, apprentissage manuel empiétant sur l'enseignement général, intérêt secondaire des familles et des autorités), mais c'est surtout dans les milieux aisés que la différence de traitement entre les deux sexes est flagrante.

Futurs notables dirigeants, les fils des élites fréquentent les collèges où ils reçoivent un savoir approfondi (latin, belles-lettres, rhétorique). Rien de tel pour les filles, exclues des collèges et bien entendu de l'université. À elles qui n'occuperont ni offices ni postes de pouvoir, les humanités et la culture classique seraient inutiles. L'éducation conventuelle<sup>1</sup> n'est donc pas destinée à cultiver leur esprit, mais à façonner des mères de famille chrétiennes. [...] Aux plus fortunées, l'on apprend à diriger une maison, des domestiques, gérer des biens. À toutes, comme aux élèves des écoles charitables<sup>2</sup>, la modestie et la réserve propres aux femmes. [...]

Les révolutionnaires accordent une place primordiale à l'instruction, considérée comme le plus sûr garant de la liberté et comme une « propriété commune », un « droit commun » (Talleyrand<sup>3</sup>) [...]. Plusieurs plans d'instruction publique sont donc élaborés par les députés, qui reconnaissent tous que l'instruction primaire est nécessaire aux deux sexes. Le principe d'égalité n'en est pas pour autant affirmé. Ainsi dans son projet (septembre 1791) Talleyrand lie-t-il éducation et droits politiques : puisqu'elles seront exclues du vote, des emplois publics et de toute participation au gouvernement, puisque la nature leur a réservé des fonctions privées, pourquoi donner aux filles la même formation qu'aux garçons ? Il ne faut pas les laisser « aspirer à des avantages que la Constitution leur refuse » [...].

Dominique Godineau, *Les femmes dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, © Armand Colin, 2015.

1. Dispensée dans les couvents.
2. Qui accueillent les enfants pauvres.
3. Évêque rallié au tiers état dès 1789, il est député de l'Assemblée constituante.



**Doc 3** • Jean-Baptiste Siméon Chardin, *Les Amusements de la vie privée*, 1746, huile sur toile, 42,5 × 35 cm, musée national de Stockholm, Suède.

**Texte 2** • Bien que cette femme, dont on peut supposer qu'elle sait également, en d'autres occasions, filer de la laine ou préparer une soupe, tienne son livre entrouvert afin de pouvoir reprendre sa lecture là où elle l'a abandonnée, il ne semble pas qu'elle en ait été distraite – parce que son mari lui aurait par exemple réclamé son repas, ses enfants leurs écharpes et leurs bonnets, ou simplement parce que sa voix intérieure l'eût rappelée à ses devoirs domestiques. Si cette femme a interrompu sa lecture, c'est plutôt librement et de son plein gré, pour réfléchir à ce qu'elle vient de lire. Son regard, qui ne fixe rien – pas même le spectateur du tableau, qui se trouve ainsi renvoyé à lui-même –, témoigne d'une attention flottant sans contrainte, d'une

intérieurité méditative. Cette femme continue à rêver et à penser à ce qu'elle a lu. Non seulement elle lit, mais elle paraît en outre se former sa propre vision du monde et des choses.

[*Les femmes lisent de plus en plus au XVIII<sup>e</sup> siècle et délaissent la Bible pour l'Encyclopédie, les romans et les journaux.*]

Le livre favorise la sociabilité et les échanges entre femmes. Dans les cercles et les salons, sous prétexte de lire, on refait le monde. Commence alors à s'installer la litanie masculine, qui deviendra obsédante et récurrente tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, de la « femme qui lit trop ».

La femme qui lit, d'ailleurs, lit toujours trop. Elle est dans l'excès, dans la transe, dans le dehors de soi. Il faut donc s'en méfier, comme le fait cet homme compatissant : « Je ne fais pas reproche qu'une femme cherche à affirmer sa façon d'écrire et l'art de sa conversation par des études appropriées et une lecture choisie avec décence et qu'elle tente de ne pas rester tout à fait sans connaissances scientifiques ; mais elle ne doit pas faire de la littérature un métier, elle ne doit pas s'aventurer dans les domaines de l'érudition.<sup>1</sup> »

Laure Adler et Stefan Bollmann, *Les femmes qui lisent sont dangereuses*, © Flammarion, 2006.

1. Citation extraite de *Histoire des femmes en Occident*, tome III : « XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle », par Michelle Perrot et Georges Duby, Plon, 1991.

- 1. Doc 1 et 2** • Quelles différences d'éducation ces deux tableaux montrent-ils entre la fille et le garçon ?
- 2. Texte 1** • Pour quelles raisons l'instruction des filles est-elle délaissée par rapport à celle des garçons ?
- 3. Texte 1** • Qu'apprennent les filles des milieux aisés et dans quel but ?
- 4. Doc 3 et texte 2** • Quelle image ce tableau donne-t-il de la lectrice ? Répondez en vous appuyant sur l'analyse proposée par Laure Adler et Stefan Bollmann.
- 5. Texte 2** • Expliquez le titre du livre dont sont tirés ces deux extraits : *Les femmes qui lisent sont dangereuses*.
- 6. Synthèse** • Expliquez à vos camarades comment les différences d'éducation et la place des hommes et des femmes dans la société sont liées.

## Thème 2 La loi

**Doc 1** • Jean-Baptiste Greuze, *Un mariage, et l'instant où le père de l'accordée délivre la dot à son gendre*, dit *L'accordée de village*, 1761, huile sur toile, 92 × 117 cm, musée du Louvre, Paris.

La dot était la somme d'argent donnée par la famille de la fiancée au fiancé, lors du mariage.



**1. Doc 1** • Que fait le fiancé avec sa main gauche ? Que fait-il avec son bras droit ? Aidez-vous du titre du tableau et du texte 1.

**2. Doc 1** • Comparez la gestuelle du père avec celle de la mère et de la sœur, à côté de la fiancée.

**Texte 1** • Dès sa naissance, en effet, l'existence d'une fille, issue d'une union légitime et quelles que fussent ses origines sociales, se définissait par sa relation aux hommes. Son père puis son époux en étaient légalement responsables et elle devait à tous deux respect et obéissance, ainsi qu'on le lui avait appris. Père ou mari étaient censés la protéger contre les dures réalités d'un monde extérieur hostile. On considérait aussi qu'elle était économiquement dépendante de l'homme qui contrôlait sa vie. Le père devait s'occuper de sa fille jusqu'à son mariage ; il négociait alors (lui-même ou par l'intermédiaire d'un représentant) la dot de celle-ci avec le fiancé. Le mari, au moment du mariage, s'attendait à être indemnisé pour le choix de son épouse. Par la suite, il devenait responsable du bien-être de sa femme mais la contribution initiale de celle-ci était véritablement décisive pour l'établissement du nouveau ménage.

Georges Duby et Michelle Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, tome 3 : « XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », © Plon, 1991.

**Texte 2** • Partout, la femme mariée est « en puissance de mari », c'est-à-dire sous son pouvoir légal. Maître de la société conjugale, il est « son chef, son seigneur et son maître » [...]. Elle lui doit obéissance et il peut la faire enfermer dans un couvent ; si le droit de correction tend à disparaître des coutumes, l'*Encyclopédie* assure pourtant encore que, quoiqu'il doive la traiter avec douceur et amitié, le mari « doit la corriger modérément, si elle s'oublie » (« Correction »).

Dominique Godineau, *Les femmes dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, © Armand Colin, 2015.

**3. Texte 1** • Quelle est la place de la dot dans la vie d'une femme ?

**4. Textes 1 et 2** • Relevez les éléments qui montrent que la situation légale des hommes et des femmes est inégalitaire.

**5. Synthèse** • Expliquez à vos camarades quel était le statut juridique des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle, et donnez des exemples.

### Thème 3 Le travail



**Doc 1** • George Stubbs, *La Charrette de foin*, 1795, huile sur toile, 77 x 105 cm, Lady Lever, Liverpool.



**Doc 2** • Françoise Duparc, *Jeune femme à l'ouvrage*, XVIII<sup>e</sup> siècle, huile sur toile, 78 x 64 cm, musée des Beaux-Arts, Marseille.

**Doc 3** • Françoise Duparc, *Marchande de tisane*, XVIII<sup>e</sup> siècle, huile sur toile, 78 x 64 cm, musée des Beaux-Arts, Marseille.



**Texte 1** • Que les représentations et la répartition sexuée des rôles sociaux fassent prioritairement des femmes des épouses et des mères ne signifie pas que leur horizon est borné aux murs de leur maison. Les hommes occupent certes les fonctions publiques, mais les femmes ne sont pas absentes de l'espace public. [...] Le travail des femmes n'est pas une nouveauté apparue aux XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles. Dans les campagnes et les villes de la France moderne, les femmes du peuple, mariées ou seules, sont obligées de travailler pour vivre : or, elles représentent tout de même la majorité de la population ! Celles des classes moyennes, épouses de maîtres artisans, marchands ou négociants, sont souvent associées aux affaires ; et certaines sont même à la tête de petits ou grands négoce. En fait, seule une minorité ne participe pas à la vie économique.

Dominique Godineau, *Les femmes dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, © Armand Colin, 2015.

**Texte 2** • Des femmes du tiers état écrivent au roi une pétition dans laquelle elles commencent par souligner les difficultés de la condition féminine.

Pour obvier<sup>1</sup> à tant de maux, Sire, nous demandons : que les hommes ne puissent, sous aucun prétexte, exercer les métiers qui sont l'apanage des<sup>2</sup> femmes, soit couturière, brodeuse, marchande de mode, etc. etc. ; que l'on nous laisse au moins l'aiguille et le fuseau<sup>3</sup>, nous nous engageons à ne manier jamais le compas ni l'équerre.

Nous demandons, Sire, que votre bonté nous fournisse les moyens de faire valoir les talents dont la nature nous aura pourvues, malgré les entraves<sup>4</sup> que l'on ne cesse de mettre à notre éducation.

Pétition des femmes du tiers état au roi, 1789.

1. Remédier.
2. Réservés aux.
3. Instrument qui sert à tisser.
4. Obstacles.

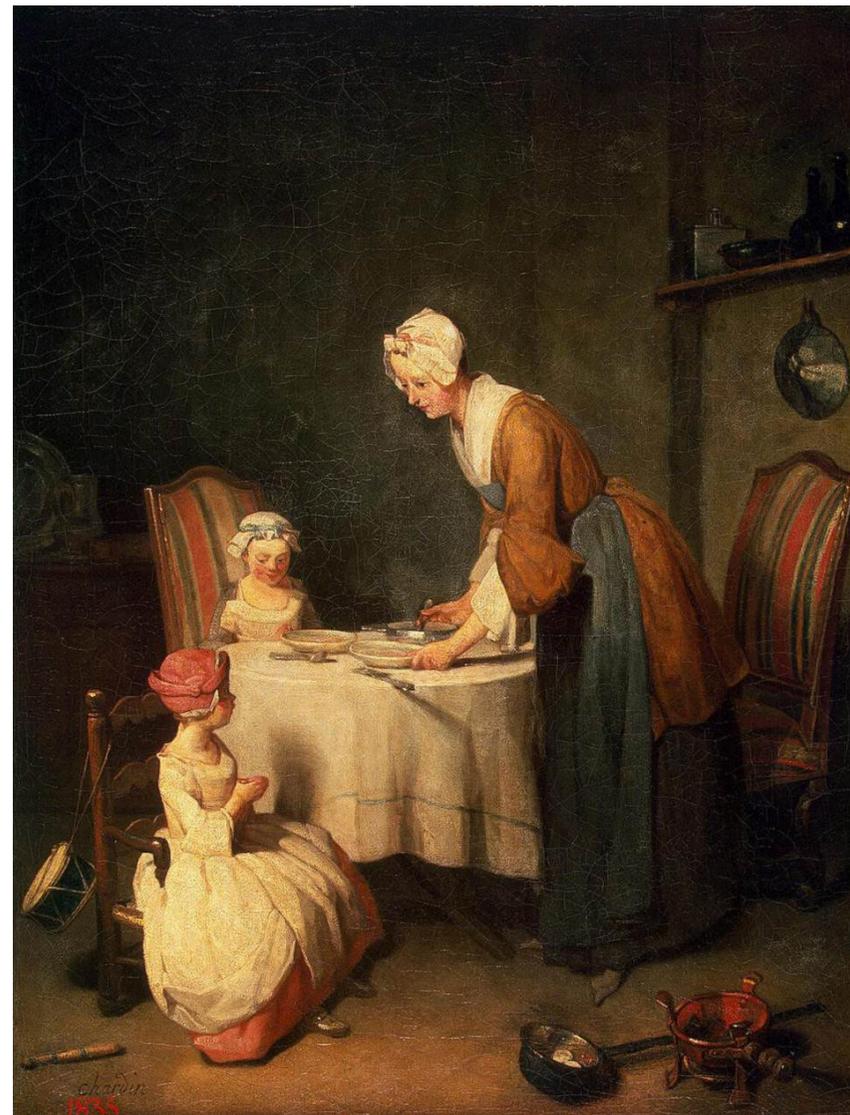
1. Documents et textes • Quels emplois les femmes occupent-elles ?
2. Texte 2 • a) Que demandent les femmes ? b) Cela vous étonne-t-il ?
3. Synthèse • Expliquez à vos camarades quelle est la place des femmes dans la vie économique, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Thème 4 Le statut social (« l'état »)

**Texte 1** • Dans la société d'Ancien Régime, chacun est défini par son état, c'est-à-dire sa position dans la société. On considère au [XVI<sup>e</sup> siècle] que cet état est voulu par Dieu, qu'il fait partie de la construction divine du monde, et donc de l'ordre social et politique : aussi n'est-il pas question de le rejeter, mais faut-il au contraire s'y conformer en bon chrétien et en bon sujet. Or, alors que pour les hommes l'état est avant tout déterminé par le statut social et/ou professionnel, les femmes, dans cette optique, sont placées sous le signe de leurs fonctions familiales. Être femme, c'est être épouse et mère. Certes, les hommes aussi n'accèdent pleinement au statut d'homme, d'adulte, qu'une fois mariés ; mais ce n'est pas être mari et père qui les définit socialement. Cultiver la terre, produire des objets, se battre au service du roi : tels sont par exemple les devoirs d'un paysan, d'un artisan ou d'un noble au XVI<sup>e</sup> siècle. Être mère et épouse : tels sont les devoirs d'une femme, qu'elle soit paysanne, ouvrière de l'artisanat ou noble. « Être homme » n'est pas un état ; « être femme », c'est-à-dire être épouse et mère, en est un. Bien entendu, les différences sociales se conjuguent à cette définition commune. Dans cette société très hiérarchisée et inégalitaire, c'est à l'intérieur de son milieu, défini par l'état de son père ou de son mari, qu'une femme est épouse et mère : noble, paysanne, travailleuse de l'artisanat n'ont pas la même vie. Elles sont séparées, voire opposées, par de multiples frontières sociales et juridiques ; leur rang, leurs prérogatives<sup>1</sup>, leurs préoccupations ne sont pas les mêmes. Mais elles sont rassemblées dans le regard commun porté sur l'être féminin, ses caractéristiques et ses fonctions. Ainsi, même si dans la vie courante les femmes ne sont pas seulement des épouses et des mères, le discours tenu sur elles les situe toujours dans le cadre familial.

Dominique Godineau, *Les femmes dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*,  
© Armand Colin, 2015.

1. Droits, privilèges.



**Doc 1** • Jean Siméon Chardin, *Le Bénédicité*, 1740, huile sur toile, 49,5 × 40 cm, musée du Louvre, Paris.

Le bénédicité est une prière catholique prononcée avant le repas.



**Doc 2** • Élisabeth Vigée-Lebrun, *Marie-Antoinette de Lorraine-Habsbourg, reine de France, et ses enfants*, 1787, 275 × 216 cm, huile sur toile, musée national du Château de Versailles.

- 1. Texte 1** • Expliquez précisément ce qu'est « l'état ».
- 2. Texte 1** • Sur quoi repose la différence entre les hommes et les femmes ?
- 3. Doc 1** • **a)** À votre avis, quelle est la classe sociale de cette famille ? Justifiez en vous appuyant sur des éléments précis du tableau.  
**b)** Quelle image est donnée des femmes ?
- 4. Doc 2** • **a)** Regardez la vidéo sur [LLS.fr/DDFCPlanCom](https://lls.fr/DDFCPlanCom), lisez l'analyse proposée sur [LLS.fr/DDFCCornette](https://lls.fr/DDFCCornette), puis faites le quiz sur [LLS.fr/DDFCMarieAntoinette](https://lls.fr/DDFCMarieAntoinette).  
**b)** Quelle image Marie-Antoinette cherche-t-elle à donner d'elle-même, à travers ce tableau ?
- En vous appuyant sur le texte et les tableaux, résumez les différences et les points communs qui existent entre les femmes, sous l'Ancien Régime.
- 6. Synthèse** • Expliquez à vos camarades comment sont définis les « états » dans la société d'Ancien Régime, en donnant des exemples.